

POLITIQUE DE CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Camp de jour de Lac-des-Écorces



SUR LE SITE PRINCIPAL DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour dispose sur son site principal d'une liste de présences complète, d'une base de données ou d'un cartable contenant toutes les fiches d'inscription des participants. Les animateurs possèdent une liste de présences des enfants de leur groupe.

L'animateur reçoit une liste de présences avant l'arrivée des participants au camp de jour. L'animateur prend les présences de façon systématique (en cochant sur sa liste) au début et à la fin de la journée.

L'animateur procède à un comptage fréquent durant les activités, les déplacements, les grands jeux, etc.

Si un participant manque à l'appel, l'animateur applique les mesures d'urgence en vigueur dans son camp de jour.

ARRIVÉE ET DÉPART DES PARTICIPANTS

La direction du camp de jour municipal prend les présences à l'accueil du service de garde, à l'arrivée et au départ des participants. En tout temps, cette personne est en mesure de savoir combien d'enfants sont présents sur le site du camp de jour.

La direction du camp de jour municipal est informée si un participant est autorisé à partir avec une autre personne que ses parents ou son tuteur légal.

En cas de doute quant à une autorisation de départ ou si un participant manque à l'appel, la direction du camp de jour municipal applique les procédures ou les mesures d'urgence en vigueur.

EN SORTIE

L'animateur prend les présences de façon systématique au début et à la fin de la journée. Si la sortie nécessite un déplacement via un transporteur privé (autobus scolaire), l'animateur prend les présences de son groupe de façon systématique à l'entrée et à la sortie de l'autobus, à l'arrivée au site de la sortie et au départ du site.

L'animateur procède à un comptage fréquent durant l'activité.

En arrivant sur les lieux, l'animateur explique aux participants quoi faire si l'un d'eux perd le groupe de vue. L'animateur indique aux participants un point de rencontre au cas où quelqu'un ne retrouverait plus le groupe.

Camp de jour de Lac-des-Écorces

Réf : Cadre de référence pour les camps de jour municipaux

L'animateur utilise le compagnonnage (ou système copain-copain), un système de sécurité où les participants sont jumelés deux par deux et doivent veiller l'un sur l'autre.

Si un participant manque à l'appel, l'animateur applique les mesures d'urgence en vigueur dans son camp de jour.

À LA PLAGES

Les présences sont prises de façon systématique avant et après la baignade.

Tel que recommandé par la Société de sauvetage dans son *Guide sur l'encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique*, les animateurs préconisent le compagnonnage, un système de sécurité où les participants sont jumelés deux par deux et doivent veiller l'un sur l'autre.

De plus, les animateurs procèdent à un comptage fréquent des participants présents dans l'eau et hors de l'eau. Pour faciliter le comptage, la Société de sauvetage recommande de localiser les enfants par secteurs : partie peu profonde, partie profonde, barboteuse, hors de l'eau, etc.

Si un participant manque à l'appel, l'animateur applique les mesures d'urgence en vigueur dans son camp de jour.

TECHNIQUES DE PRISE DE PRÉSENCES ET DE COMPTAGE RAPIDE

Les animateurs connaissent et appliquent des techniques de comptage rapide.

Géronimo

Avant la sortie, l'animateur attribue un numéro distinctif à chaque enfant en commençant par le chiffre 1, idéalement selon l'ordre apparaissant sur sa liste de présences. Au signal « *Géronimo !* », les enfants doivent annoncer leur numéro dans l'ordre croissant un par un. Cela permet de procéder à une prise de présences rapide des participants et de détecter une éventuelle absence.

Le Velcro

Le Velcro consiste à demander aux participants de se coller physiquement à un endroit déterminé. Si par exemple l'animateur crie : « *Velcro au mur !* », les enfants vont se coller le long du mur. Cette technique s'avère particulièrement utile à la sortie de l'autobus ou du métro. L'animateur peut aussi crier : « *Velcro sur moi !* » Les enfants doivent alors se serrer les uns contre les autres autour de l'animateur. Cette technique est efficace pour rassembler rapidement un groupe afin de procéder au comptage ou au milieu d'une foule.

La Statue

Au signal « *Statue !* », les enfants s'immobilisent en silence comme des statues. L'animateur peut alors procéder au comptage.

La Sardine

Au signal « *Sardine* », tous les enfants se collent les uns contre les autres comme des sardines. L'animateur peut alors procéder au comptage. Comme le *Velcro*, la *Sardine* peut également servir à rassembler le groupe à l'endroit voulu sans que les enfants se dispersent, par exemple à la sortie de l'autobus, ou après le passage aux tourniquets du métro ou de l'accès à la sortie d'un site.

Camp de jour de Lac-des-Écorces

Réf : Cadre de référence pour les camps de jour municipaux

MESURES D'URGENCE

Si un participant manque à l'appel, l'animateur applique la procédure suivante :

- rester calme, sécuriser les participants;
- vérifier qu'il manque bien un enfant à l'aide de la liste de présences;
- déterminer les circonstances de la disparition avec l'aide du groupe :
 - détails sur le participant (vêtements, taille, yeux, cheveux, etc.);
 - détails sur la disparition (durée, dernier endroit où le participant a été vu, etc.);
- exercer une surveillance constante du groupe. Si possible, confier l'encadrement du groupe à un autre animateur;
- commencer immédiatement les recherches dans le périmètre immédiat, sur le trajet effectué, au lieu de l'activité précédente, au point de rassemblement préalablement établi, etc.
- prévenir la direction du camp de jour et, s'il y a lieu, le service de sécurité du site;
- si un intercom (ou autre moyen de communication interne) est accessible, faire l'appel du participant sur le site.

La direction, ou son mandataire dans le cadre d'une sortie, en collaboration avec le service de sécurité du site s'il y a lieu, est responsable du plan de recherche, des affectations, du relevé des lieux vérifiés, des communications avec les services et autorités, de la coordination des mesures subséquentes requises (communications avec les parents et médias, rapport aux autorités concernées, etc.).